

| Acceptation de publication des observations | À quel titre | Êtes-vous actuellement chasseur ?       | Etes-vous exploitant agricole ? | Etes-vous propriétaire forestier ? | Avis favorable au projet d'arrêté | Art. 1 : Liste complémentaire - SANGLIER   | Art. 1 : Liste complémentaire - PIGEON RAMIER  | Art. 2 : Modalités de destruction du SANGLIER   | Art. 2 : Modalités de destruction du PIGEON RAMIER | Pièces jointes |
|---|--------------|---|---------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--|--|---|--|----------------|
| on  | particulier  | Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire | Non                             | Non                                | Oui                               | avis favorable pour cet espèce susceptible d'occasionner des dégât. Il faut pouvoir intervenir légalement pour limiter le sanglier quand la chasse ne le permet pas.   | avis favorable pour cet espèce susceptible d'occasionner des dégât. Il faut pouvoir intervenir légalement pour limiter le pigeon quand la chasse ne le permet pas. |   |  |                |
| on  | Particulier  | Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire | Non                             | Non                                | Oui                               |  |  |   |  |                |
| on  | particulier  | Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire | Non                             | Non                                | Oui                               |  |  |   |  |                |
| on  | Particuliers | Non, sans permis de chasser             | Non                             | Non                                | Non                               | Habitante face à un bois et des champs, je peux confirmer qu'il n'y a pas plus de sangliers qu'avant. Ils ne viennent jamais au abords des habitations et j'ai pourtant un vue très éclaircie sur l'orée du bois. Nous n'avons jamais eu de soucis et je peux vous confirmer que sur la collectivité Creusot Montceau il n'y a pas de cultures maraîchères. Nous avons majoritairement des champs destinés à l'élevage de bovins ou pour faire du foin pour les animaux. Nous n'avons pas de soucis avec d'éventuels saccages engendrés par ces animaux. Il n'est en rien nécessaire d'augmenter les périodes de chasses pour ces animaux. | Nous n'en avons pas ou très peu sur notre territoire.  | L'ayant expliqué plus haut je suis située sur des zones qui pourraient être des lieux indicateurs d'éventuelles déplacements importants de sangliers cependant il n'y en a pas mais nous avons de nombreux chasseurs se postant à moins de 200m des habitations qui ne doivent pas servir beaucoup... (j'en profite pour vous indiquer qu'il est nécessaire de rappeler les règles aux associations de chasse de Saône et Loire) Je les vois de plus en plus près avec une vigilance très moyenne. Je n'entends que très peu de tirs de mon habitation (2 ou 3 pas an) ce qui confirme le peu d'espèces dans notre secteur. | RAS  | image.jpg      |

